

Annexe
Financement du programme
Vers un chez-soi

2019-
2024

Mise en contexte

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant le programme de lutte à l'itinérance *Vers un chez-soi* 2019-2024 (Entente VCS), l'article 5.2.3 de l'Entente prévoit que « les CISSS/CIUSSS coordonnent la mise en œuvre du plan communautaire et en assurent le suivi selon les paramètres définis à l'annexe D ». L'annexe D (Planification communautaire et suivi des résultats communautaires) prévoit qu'au minimum, les plans communautaires doivent inclure les éléments suivants (Ces éléments sont repris dans le document d'orientation pour l'élaboration des plans d'action régionaux et communautaires intégrés) :

- **Consultations communautaires** : Une description de la table de concertation et autres parties prenantes qui ont été consultées dans le développement du plan communautaire et qui seront mobilisées dans sa mise en œuvre.
- **Plan d'investissement dans le cadre de *Vers un chez-soi*** : Un plan d'investissement pour les allocations reçues selon les secteurs d'activité ainsi que les contributions (en espèce ou en nature), afin de démontrer que la communauté a obtenu du financement d'autres partenaires qui égalent au minimum la contribution allouée dans le cadre du volet CD.
- **Accès coordonné** : Un survol du travail à réaliser à compter de la fin de l'exercice 2021-2022 pour concevoir et mettre en œuvre un système d'accès coordonné, incluant sa gouvernance, en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre de l'Entente visant la mise en œuvre au Québec du volet Capacité communautaire et innovation dans le cadre du programme *Vers un chez-soi*.
- **Résultats communautaires** : Les résultats visés sur lesquels la communauté prévoit faire un suivi, notamment au regard de l'itinérance chronique. Pour chaque résultat, le plan indique la cible définie par la communauté et les indicateurs utilisés pour en mesurer la progression.
- **Communication et prestation de services adaptées aux personnes desservies** : Une description des mesures prises par la communauté pour assurer une communication appropriée avec les populations visées (notamment les personnes d'expression anglaise et les personnes autochtones), ainsi qu'une description de la prestation de services adaptée à la situation et aux besoins des personnes desservies.

Dans le cadre des rencontres de rétroaction avec les communautés désignées, à la suite de la réception du plan communautaire (première version préliminaire des plans d'action régionaux et communautaires intégrés – PARCI), certaines demandes d'ajouts ou de modifications ont été formulées auprès du CISSS de Lanaudière. À la suite de la réception des versions finales, il a été constaté que certains éléments, parmi ceux énumérés ci-haut, étaient toujours manquants dans le PARCI. Il a été convenu avec Infrastructure Canada que ceux-ci soient ajoutés. Ces éléments ont été intégrés aux sections en annexe du PARCI.

Plan d'investissement

Les demandes soumises par les organismes communautaires, dans le cadre du programme VCS, prévoient l'élaboration d'un plan d'investissement précisant les contributions liées aux autres sources de financement permettant des actions pour prévenir et réduire le phénomène d'itinérance. Cette exigence du programme fédéral permet de reconnaître la responsabilité partagée de l'itinérance entre les différents acteurs de la communauté.

Pour la région Lanaudoise, la majorité du financement des projets déposés provient du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026, de l'organisme Centraide ainsi que des villes et des municipalités. Ces contributions financières représentent plus de 50 % du financement en itinérance octroyé aux organismes de Lanaudière.

PSOC

La contribution financière du PSOC, programme gouvernemental de financement à la mission globale, s'élevait à 2 374 100 \$ pour les organismes communautaires ayant reçu un soutien financier dans le cadre du programme VCS pour l'année financière s'échelonnant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Cette somme a été répartie entre certains organismes communautaires de la région Lanaudoise en appui à leur mission et à la réalisation d'activités contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

PAII 2021-2026

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 a permis un investissement de près de 280 M\$ répartis sur 5 années pour la province du Québec, avec la vision de « prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations ».¹

Centraide

Centraide favorise l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment en offrant un soutien financier pour la réussite des jeunes, en assurant une réponse aux besoins essentiels, en brisant l'isolement social et en bâtissant des milieux de vie rassembleurs.² Les dons recueillis contribuent à soutenir les organismes communautaires de la région, en fonction des priorités d'action à l'égard de diverses problématiques sociales, dont la pauvreté.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2021).

S'allier devant l'itinérance, Plan d'action interministériel en itinérance, Québec. 88 p.

² Centraide Lanaudière (2023). Repéré à : centraide-rcoq.ca/lanaudiere/

Villes et municipalités

Les villes et les municipalités de la région sont sensibles aux problématiques sociales et à la réalité régionale. Conséquemment, elles offrent la plupart du temps un soutien financier aux organismes communautaires.

Accès coordonné

La structure de gouvernance de l'accès coordonné est composée de plusieurs acteurs clés de la communauté impliqués dans la lutte à l'itinérance. Ce mandat sera actualisé par la création d'un comité multisectoriel, constitué de membres du Comité régional en itinérance de Lanaudière (CRIL) dans le but de :

- prévoir des rencontres de consultation avec des acteurs clés de la communauté pour émettre des suggestions d'un modèle d'accès coordonné adapté aux priorités régionales en matière d'accès au logement;
- préciser les critères de priorisation qui seront retenus dans le cadre du mécanisme d'accès coordonné pour les logements associés aux programmes de supplément au loyer (PSL);
- solliciter et mobiliser des offices municipaux d'habitation (OMH) et les membres de la Table d'action et de prévention en itinérance de Lanaudière (TAPIL) pour les inclure dans la démarche d'accès coordonné dans une perspective systémique globale pour lutter contre l'itinérance.

Travaux réalisés dans le cadre de l'Entente CCI – Cartographie

Des rencontres de consultation avec les partenaires communautaires ont permis d'identifier les enjeux liés au continuum d'hébergement et de logement en itinérance. Les travaux de consultation et d'analyse ont mené à la rédaction de la cartographie du système d'hébergement et de logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans la région de Lanaudière. Ainsi, ces travaux avaient pour objectifs de :

- documenter le système d'hébergement et de logement en itinérance dans la région de Lanaudière;
- comprendre le Système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII), dont le Système d'information sur les personnes et les familles sans-abris (SISA);
- émettre des suggestions concernant le déploiement d'un accès coordonné, entre autres sur la base d'initiatives existantes (ex. : le comité hébergement permettant de faciliter la trajectoire de services des usagers au travers d'un partenariat continu entre chacune des ressources);
- identifier les éléments clés à considérer dans le déploiement de l'accès coordonné à vision régionale.

Échéancier des travaux pour le déploiement de l'accès coordonné

Un échéancier des travaux a été établi pour assurer le déploiement de l'accès coordonné dans la région afin de :

- mobiliser les acteurs clés à s'intégrer dans la démarche d'accès coordonné dans une perspective systémique globale pour lutter contre l'itinérance;
- actualiser un projet-pilote à partir du comité hébergement déjà existant en partenariat avec les ressources communautaires déjà impliquées dans la démarche territoriale;
- transmettre des informations relatives aux modalités de l'accès coordonné aux partenaires communautaires et institutionnels qui seront amenés à vivre des enjeux à l'égard du système d'hébergement et de logement de Lanaudière;
- assurer un mécanisme de suivi et d'amélioration continue de l'accès coordonné afin d'offrir des solutions adéquates aux enjeux identifiés dans le continuum de services;
- officialiser le fonctionnement du mécanisme de l'accès coordonné auprès des partenaires concernés.

Résultats communautaires

La définition de l'itinérance chronique retenue dans Lanaudière s'inscrit en adéquation avec les priorités régionales et les orientations de l'Entente Canada-Québec pour prévenir et réduire l'itinérance au sein de la communauté, incluant l'itinérance chronique.

Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants.³

D'après le Rapport 5 de la vérificatrice générale du Canada déposé au Parlement du Canada (2022)⁴, l'itinérance chronique est caractérisée par au moins un des critères suivants :

- la personne doit avoir été en situation d'itinérance pendant 6 mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année;
- elle doit avoir été en situation d'itinérance récurrente pendant un total de 18 mois ou plus au cours des trois dernières années.

La personne en situation d'itinérance chronique est souvent confrontée aux situations suivantes :

- elle se retrouve dans des lieux extérieurs ou des endroits qui ne sont pas consacrés à l'habitation humaine permanente;
- elle a eu recours à des hébergements d'urgence;
- elle demeure temporairement chez une autre personne ou en hébergement de courte durée sans garantie de résidence prolongée ou sans possibilité d'accès à un logement permanent.

³ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014a).
Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir. Québec, p. 31.

⁴ D'après Infrastructure Canada, Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte.
Repéré à : oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_202211_05_f.pdf

Communication et offre de services

Le CISSS de Lanaudière prévoit des mesures spécifiques pour faciliter la communication, entre autres avec les personnes d'expression anglaise, les personnes issues d'une minorité culturelle et les personnes autochtones. D'ailleurs, le CISSS est responsable d'offrir des soins et des services de santé accessibles dans la langue première de la personne. Pour cela, des ressources de traduction sont disponibles pour assurer une compréhension adéquate de part et d'autre. Notamment, un service de traduction est disponible au sein de l'organisation en plus d'une collaboration avec le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL), une ressource en immigration qui œuvre sur le territoire.

Le CISSS de Lanaudière accorde une importance particulière aux enjeux d'itinérance vécus par la communauté autochtone. Pour bien accompagner cette communauté vers la stabilisation de leur situation en respect de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations, une formation obligatoire pour tous les employés du CISSS a été élaborée en trois volets, en partenariat avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur la sécurisation culturelle. De plus, le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL), soutenant l'amélioration de la condition de vie des personnes autochtones, représente un partenaire important au sein de la communauté. Plus précisément, il favorise le rapprochement des personnes autochtones et de la population allochtone dans le respect des cultures et des valeurs de chacun.⁵

Ces mesures spécifiques liées à la communication permettent d'assurer le déploiement d'une offre de services accessible à toute la population du territoire lanauois, en respect des particularités linguistiques et culturelles.

Informations complémentaires

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communauté désignée sous le programme fédéral Vers un chez-soi devaient identifier, dans leur Plan d'action régional et communautaire intégré, les résultats attendus pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chacun des résultats attendus, un indicateur et une cible annuelle ont été déterminés par la communauté.

Le tableau présenté à la page suivante propose un résumé des résultats attendus, des indicateurs et des cibles annuelles afin de suivre l'évolution des progrès réalisés en matière d'itinérance dans la région de Lanaudière.

Publication des résultats communautaires

Un premier suivi annuel des résultats régionaux, prévu dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024, a été publié pour l'exercice 2022-2023 sur le site Web du CISSS de Lanaudière à l'adresse suivante :

ciss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/adultes/itinérance/

⁵ Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (2023). Notre organisme. Profil et mission du CAAL. Repéré à : caalanaudiere.ca/organisme.asp

**Résultats attendus, indicateurs et cibles annuelles
du Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance 2022-2024**

Résultats attendus	Indicateurs annuels au sein de la communauté	Cibles annuelles
Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement. Le placement en logement s'est fait grâce à une approche de type stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).	Favoriser annuellement le retour en logement de 300 personnes se trouvant en situation d'itinérance chronique.
Favoriser le placement en logement des personnes hébergées en chambre de transitions (adultes et jeunes).	Nombre de personnes en chambre de transition qui ont été placées en logement.	Assurer le placement en logement de 40 % des personnes hébergées en chambre de transition.
Préconiser la prévention et l'accompagnement chez les jeunes de 18 à 25 ans vivant en situation d'itinérance chronique ou épisodique par l'accès à un appartement supervisé. Les jeunes concernés sont majoritairement marginalisés et en situation de rupture sociale.	Nombre de jeunes de 18 à 25 ans en situation d'itinérance chronique qui ont eu accès à un appartement supervisé.	Offrir 5 places en appartements supervisés.
Réduire l'itinérance chez les jeunes de 18 à 30 ans par une intervention de type SRA.	Nombre de jeunes de 18 à 30 ans en situation d'itinérance chronique rejoints par une approche d'intervention de type SRA.	Réduire l'itinérance chez 200 jeunes par une approche de stabilité résidentielle avec accompagnement.
Favoriser le maintien en logement des personnes vulnérables par un accompagnement soutenant la stabilité résidentielle.	Nombre de personnes maintenues en logement grâce à un soutien de ressources dédiées à la stabilité résidentielle en itinérance.	Maintenir en logement 260 personnes grâce à un soutien vers la stabilité résidentielle.
Mettre en place une structure de concertation entre les acteurs clés en itinérance, incluant une révision du comité directeur régional en itinérance.	L'actualisation d'une structure de concertation permettant d'assurer une continuité et une fluidité de services entre les différentes équipes de proximité des organismes communautaires et du CISSS de Lanaudière.	Maintenir le continuum de soutien grâce aux rencontres de concertation du Comité directeur régional en itinérance de Lanaudière (2 rencontres), de la Table d'action et de prévention en itinérance de Lanaudière (4 rencontres), de la communauté de pratique (4 rencontres) et des comités intersectoriels en itinérance dans les grands centres urbains (4 à 6 rencontres Nord / Sud).

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière*

Québec 